



SOPRAGGLO
LONGROY

9 Route de Blangy
76260 LONGROY
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002043226		1ere Gachée : 13:05 (1)		Date : 16/09/2026		bpe2609098124		Zone : ZONE 02	
Quantité : 6.00 m3		Réf. commande(2) :		Chantier : CRIEL SUR hollevile catherine		Véhicule : EK015AZ		SOP05	
Client : COMPTANT COMPTANT		20 rue de la liberation 0673750627 CRIEL SUR MER		Chauffeur : HERVE		HUE		Transport :	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
13:30		00:00		Quantite Origine : 6.00 m3		Quantite Restante : 0.00 m3		Livree Reelle : 6.00	
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)		Classe chlorure	
823		BPS NF EN 206 A2/CN		XF1, XC3, XC4, XD1 (		0.40 %		S3 (100 à 150 mm) 12.5	
Ciment(type et classe) CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5) 308		Résistance caractéristique(4) C 25/30			
Appellation commerciale : BPS C25/30 XF1(F) D12 S3 II 42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 15°C					
Propriétés spécifiées :									
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE					
FIBRE STRUX TAPIS 7 M3		MasterPolyheed 911 0.7 %		Nom:		Signature du client:			
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:							

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cubes.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non